Le Matin Dimanche
22 septembre 2019

Ses clients turcs sont accusés par leurs voisins en Suisse d'être des terroristes

JUSTICE L'avocat Duy-Lam Nguyen défend des Turcs installés en Suisse qui ont été dénoncés pour terrorisme par des voisins, compatriotes, à la police d'Izmir. Ses clients contestent et ont déposé une plainte pour espionnage contre les délateurs.

DOMINIQUE BOTTI
dominique.botti@tamedia.ch
THOMAS KNELLWOLF
thomas.knellwolf@tamedia.ch

L'actuel président de la Turquie, Recep Tayyip Erdogan, a subi une tentative de coup d'État en 2016. Depuis, le leader chasse les sympathisants de Fethullah Gülen qu'il accuse de terrorisme et d'avoir orchestré «le coup». Pour cela, le régime invite régulièrement ses citoyens à dénoncer les opposants.

«La délation semble s'être généralisée en Turquie. Nous savons maintenant qu'elle s'étend jusqu'en Suisse», déclare Duy-Lam Nguyen. L'avocat genevois assure la défense de 14 personnes qui en sont victimes. Ce sont des expatriés turcs établis sur l'arc lémanique depuis longtemps. Certains bénéficient de la double nationalité. Ils travaillent et ont fondé une famille.

Ces Turcs d'origine connaissent tous le même couple qui vit dans l'agglomération lausannoise. Ils forment une petite communauté qui se fréquente souvent au supermarché, à la mosquée d'Écublens, au domicile privé des uns et des autres. Tout s'est déroulé normalement pendant des années, comme dans n'importe quelle communauté, jusqu'à récemment… «Mes clients faisaient confiance à ce couple. Ils n'auraient pu imaginer cela», poursuit le défenseur.

En 2017, les époux se rendent à Izmir sur la mer Egée pour leurs vacances d'été. Ils en profitent pour se rendre au bureau local de lutte contre le terrorisme. C'était le 4 juillet dès 18 h, selon le document de police que nous avons consulté. Le mari et son épouse, l'un après l'autre, passent dans le bureau de l'inspecteur pour dénoncer leurs voisins en Suisse. Ils livrent les identités. Puis, avec une précision helvétique, ils décrivent sur plusieurs pages les activités illicites qui, selon eux, sont dirigées contre le régime d'Ankara. Le couple les accuse d'être des membres actifs du mouvement de Fethullah Gülen.

«Ces accusations sont infondées», affirme Me Duy-Lam Nguyen. Ses clients ne sont pas des «terroristes». Certains partagent peut-être les valeurs du mouvement güleniste qui est philosophique et religieux. Mais il s'agit d'une opinion comme les autres. «Ils ne font pas partie d'un groupe organisé d'opposants terroristes.» Contactés, les délateurs n'ont pas fait de commentaire.

Duy-Lam Nguyen estime que les accusations sont «infondées». *Yvain Genevay*

L'avocat ne sait pas pourquoi les époux ont agi de la sorte à Izmir. Ont-ils voulu prouver leur loyauté envers le régime qui invite la population à dénoncer des proches? Mais pourquoi viser ces connaissances vaudoises en particulier? Jeudi dernier, les 14 personnes ont déposé au Ministère public de la Confédération une plainte pénale pour espionnage contre les deux époux *(lire ci-dessous)*. En Turquie, en revanche, ils disent qu'il est difficile de défendre leurs droits. Dans leur cas, aucune décision officielle, qu'ils pourraient contester, n'a été délivrée.

Un crime de lèse-majesté

Les accusations ont des conséquences graves dans le régime d'Erdogan. L'appartenance güleniste est un crime de lèse-majesté. Depuis le coup d'État, une purge a conduit à l'arrestation de plus de 50 000 personnes en Turquie, le licenciement de plus de 100 000 fonctionnaires et des milliers de condamnations.

Les expatriés suspectés sont tout autant menacés à l'étranger. Les allégations du couple lausannois ont d'ailleurs provoqué l'ouverture d'une enquête antiterroriste. Les inspecteurs du Parquet d'Izmir ont interrogé les proches des dénoncés qui vivent en Turquie. Ils ont épluché leurs comptes déposés dans les banques nationales. La surveillance des réseaux sociaux a été renforcée. Des mandats d'arrêt ont aussi été prononcés contre eux. Ils risquent jusqu'à 22,5 ans de prison selon la nouvelle loi contre le terrorisme, selon l'avocat genevois.

> **«Les droits fondamentaux des citoyens ne sont plus respectés en Turquie»**
>
> Adem*, dénoncé pour terrorisme par son voisin

Ohran* est un des 14 suspects. Le jour du coup d'État, il n'était pas au pays. Cela fait onze ans qu'il vit en Suisse romande. Cet ingénieur dans une multinationale nous accueille chez lui. «Pour nous, cette affaire a débuté en 2018, une année après les dénonciations, au guichet du consulat de Turquie en Suisse.» Il s'y rend alors pour renouveler le passeport de ses enfants. «Mais l'administration nous l'a refusé sans donner de raison valable. Tout a été fait oralement.» Ohran ne comprend pas. Il ignore qu'une enquête a été ouverte contre lui. L'homme tente sa chance une deuxième fois. En vain.

Le père de famille cherche une explication à Ankara. Pour cela, il prend un avocat sur place qui met la main, par hasard, sur le dossier d'enquête du Parquet d'Izmir. Le document dévoile les accusations, les vérifications bancaires, l'ordre d'arrestation. Les noms d'amis turcs en Suisse sont aussi mentionnés. «Nous étions surpris. Mais tout s'expliquait. Parce que nous étions suspectés de terrorisme, l'État turc nous a mis sur une liste noire.»

Aucune décision formelle

Ohran s'interroge sur les droits de la défense dans cette affaire. «Tout a été fait à notre insu, sans aucune décision formelle. Nous n'avons jamais pu contester ces accusations qui ne sont que des déclarations et ne se basent sur aucune preuve écrite.» Contactée, l'ambassade de Turquie n'a pas répondu à nos questions.

Aujourd'hui, les enfants n'ont toujours pas de papiers. Les parents ont tenté d'obtenir un passeport internationale auprès de la Confédération. Mais le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) dit ne pas pouvoir le faire sans preuve officielle du refus. «Il nous demande un document que la Turquie ne nous délivre pas», se désespère Ohran. Une procédure est en cours. Le SEM, lui, ne commente pas de cas en particulier, mais la démarche. Sa porte-parole, Emmanuelle Jaquet von Sury, dit qu'il y en a une dizaine par année.

Adem* est un autre des 14 accusés vaudois. Lui est retourné en Turquie en 2018 pour se défendre. «J'y suis resté bloqué pendant quatre mois, je n'avais plus le droit de sortir. Mais j'ai été blanchi.» L'homme dénonce la chasse aux sorcières du régime d'Erdogan qui met le système judiciaire à la botte de la police politique. «Les droits fondamentaux des citoyens turcs ne sont plus respectés.»

** Prénom d'emprunt*

Une plainte pénale pour espionnage politique

Les 14 dénoncés réagissent. Ils ont déposé contre leurs voisins délateurs une plainte pour espionnage et service de renseignements politiques. C'est l'article 272 du Code pénal suisse qui traite ce type d'infraction. «Celui qui, dans l'intérêt d'un État étranger, et au préjudice de la Suisse ou de ses ressortissants, habitants ou organismes, aura pratiqué un service de renseignement, ou aura organisé un tel service sera puni d'une peine privative de liberté de 3 ans au plus», dit le texte.

Me Duy-Lam Nguyen confie que la référence à cet article est rarissime. L'avocat mentionne un cas en 2000 qui fait jurisprudence. Il s'agit d'un ressortissant israélien, accusé d'avoir tenté de mettre sous écoute en Suisse un présumé membre du Hezbollah. Ce groupe islamiste chiite est implanté au Liban. L'espion qui était membre des services secrets israéliens du Mossad a été condamné. Son gouvernement a payé sa caution pour le libérer, selon le défenseur genevois.

Ce type d'affaire est diplomatiquement très sensible. En 2017, la Turquie était déjà dans le viseur de la justice suisse pour espionnage. La presse a indiqué que le Ministère public de la Confédération avait reçu le feu vert du Conseil fédéral avant d'ouvrir une enquête.

Publicité

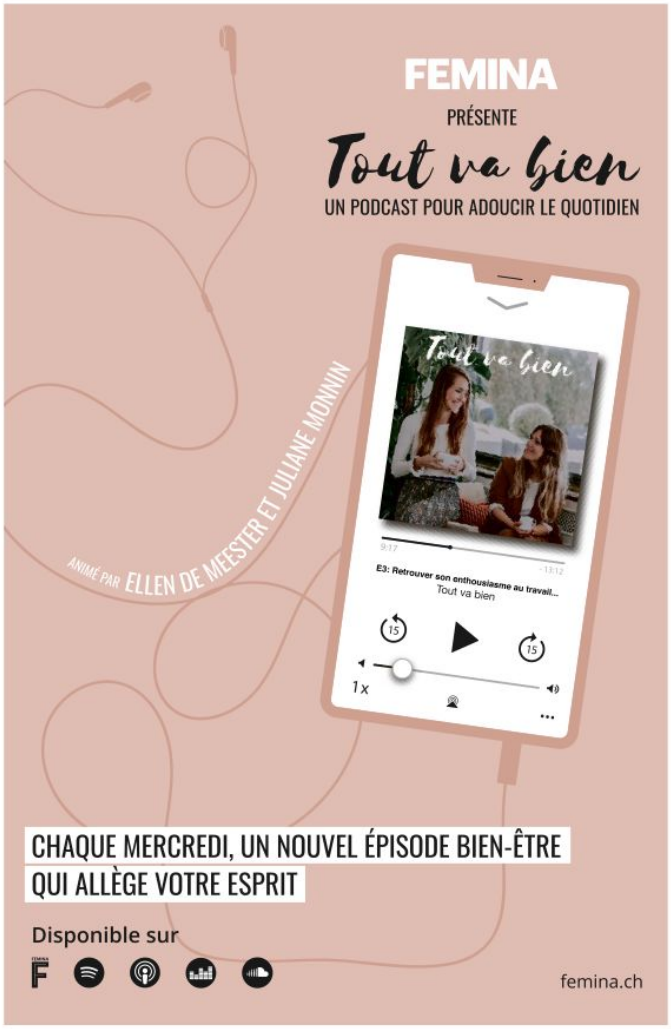

Contrôle qualité